

Mairie de NOSTANG

2, rue Paul Le Roux

56690 NOSTANG

☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68

Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-03-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Avril, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Avril 2024

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE

Etaient absents :

Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Renée GAIVORT, ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT
Pierre-Alain LOEZIC ayant donné pouvoir à Didier LE CHANU

Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Nolwenn GENTIL

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT, RESIDENCE KOED AR LANN, MOUILLAGES EN RIA D'ETEL

Monsieur Denis L'ANGE, adjoint en charge des finances présente les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer du budget commune et les budgets annexes de l'assainissement, du mouillage en Ria d'Étel, et de la résidence Koëd Ar Lann.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire du budget commune et les budgets annexes de l'assainissement, du mouillage en Ria d'Étel et de la Résidence Koëd Ar Lann ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget commune et les budgets annexes de l'assainissement, du mouillage en Ria d'Étel et de la résidence Koëd Ar Lann ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives du budget commune et les budgets annexes de l'assainissement, du mouillage en Ria d'Étel et de la résidence Koëd Ar Lann.

- I. Concernant le budget principal Commune, après en avoir voté, le conseil municipal :

- Approuve le compte de gestion du budget 2023 Commune établissant les résultats suivants :

24000 - NOSTANG

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	1 589 489,24	2 099 655,92
Titres de recette émis (b)	1 262 304,90	1 643 911,50
Réductions de titres (c)		233,90
Recettes nettes (d = b - c)	1 262 304,90	1 643 677,60
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	1 589 489,23	1 400 269,70
Mandats émis (f)	711 254,21	1 395 376,94
Annulations de mandats (g)	2 698,72	523,88
Depenses nettes (h = f - g)	708 555,49	1 394 853,06
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
(d - h) Excédent	553 749,41	248 824,54
(h - d) Déficit		

- II. Concernant le budget annexe Assainissement, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal

- Approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe Assainissement établissant les résultats suivants :

24004 - ASST NOSTANG

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	439 777,24	159 454,86
Titres de recette émis (b)	160 652,06	84 362,03
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b - c)	160 652,06	84 362,03
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	249 413,54	159 454,86
Mandats émis (f)	109 640,04	24 312,33
Annulations de mandats (g)		
Depenses nettes (h = f - g)	109 640,04	24 312,33
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
(d - h) Excédent	51 012,02	60 049,70
(h - d) Déficit		

- III. Concernant le budget annexe Mouillages en Ria d'Étel, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le compte de gestion 2023 du budget annexe Ria d'Étel établissant les résultats suivants :

24002 - MOUILLAGES NOSTANG

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)		3 624,00
Titres de recette émis (b)		960,00
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b - c)		960,00
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)		3 624,00
Mandats émis (f)		963,00
Annulations de mandats (g)		
Depenses nettes (h = f - g)		963,00
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		
(d - h) Excédent		3,00
(h - d) Déficit		

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le **29 AVR. 2024**

ID : 056-215601485-20240429-20240301_CA2023-DE

IV. Concernant le budget annexe Koëd Ar Lann après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal

- Approuve le compte de gestion 2023 du budget Annexe Koëd Ar Lann établissant les résultats suivants :

24003 - LOT RUE ECOLE SIE ANNE NOSTANG

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
RECETTES		
Prévisions budgétaires totales (a)	98 422,44	210 796,18
Titres de recette émis (b)		
Réductions de titres (c)		
Recettes nettes (d = b - c)		
DEPENSES		
Autorisations budgétaires totales (e)	98 422,44	101 433,33
Mandats émis (f)		
Annulations de mandats (g)		
Depenses nettes (h = f - g)		
RESULTAT DE L'EXERCICE		
(d - h) Excédent		
(h - d) Déficit		

Certifié conforme, le 24/04/2024

Le secrétaire de séance,
Nolwenn GENTIL



Le Maire,
Jean Pierre GOURDEN.





Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le 29 AVR. 2024
ID : 056-215601485-20240429-20240302_CA2023-DE

DE-2024-03-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Avril, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s’est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Avril 2024

Etaients présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L’ANGE, Claude CONAN, Dominique TRECANT, , Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE

Etaients absents :
Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Renée GAIVORT, ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN
Véronique PÉRON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT
Pierre-Alain LOEZIC ayant donné pouvoir à Didier LE CHANU

Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Nolwenn GENTIL

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT, RESIDENCE KOED AR LANN, MOUILLAGES EN RIA D’ETEL

Monsieur Denis L’ANGE, adjoint en charge des finances, explique que le compte administratif est établi par l’ordonnateur et permet de retracer l’ensemble des opérations budgétaires de l’exercice N-1. Celui-ci doit être conforme en tout point avec le compte de gestion établi par le comptable. Il est présenté les budgets primitifs et supplémentaires de l’exercice 2023 du budget Commune et des budgets annexes de l’Assainissement, du Mouillage en Ria d’Etel et de la Résidence Koëd Ar Lann et les décisions modificatives qui se rattachent à l’exercice 2023.

- I. En l’absence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal examine le budget Commune. Après en avoir délibéré et à l’unanimité des votants, le conseil municipal :
- Approuve le compte administratif 2023 du budget Commune établissant les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes 2023	1 643 677,60 €
Dépenses 2023	1 394 853,06 €
Résultats de fonctionnement 2023	248 824,54€
Résultats fonctionnement antérieurs reportés	698 133,79€

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 056-215601485-20240429-20240302_CA2023-DE

Résultat de fonctionnement à affecter	
Section d'investissement	
Recettes 2023	1 262 304,90€
Dépenses 2023	708 555,49€
	-
Résultats d'investissement 2023	553 749,41€
Résultats d'investissement antérieurs reportés	-25 646,66€
	-
Résultat d'investissement à affecter	528 102,75€

- II. En l'absence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal examine le budget Annexe Assainissement. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :
- Approuve le compte administratif 2023 du budget Annexe Assainissement établissant les résultats suivants :

Section d'exploitation	
Recettes 2023	84 362,03 €
Dépenses 2023	24 312,33 €
Résultats de fonctionnement 2023	60 049,70€
Résultats fonctionnement antérieurs reportés	100 299,21€
Résultat de fonctionnement à affecter	160 348,91€
Section d'investissement	
Recettes 2023	160 652,06 €
Dépenses 2023	109 640,04 €
Résultats d'investissement 2023	51 012,02 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	-100 257,89 €
Résultat d'investissement à affecter	-49 245,87 €

- III. En l'absence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal examine le budget Annexe Mouillages en Ria d'Étel. Après en avoir délibéré et à la majorité des votants moins une voix contre, le conseil municipal :
- Approuve le compte administratif 2023 du budget Annexe Mouillages en Ria d'Étel établissant les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes 2023	960,00 €
Dépenses 2023	963,00 €
Résultats de fonctionnement 2023	-3,00 €
Résultats fonctionnement antérieurs reportés	-424,00 €
Résultat de fonctionnement à affecter	-427,00 €
Recettes 2023	Néant

Envoyé en préfecture le 29/04/2024
 Reçu en préfecture le 29/04/2024
 Publié le **29 AVR. 2024**
 ID : 056-215601485-20240429-20240302_CA2023-DE

Dépenses 2023	
Résultats d'investissement 2023	Néant
Résultats d'investissement antérieurs reportés	Néant
Résultat d'investissement à affecter	Néant

IV. En l'absence de Monsieur Le Maire, le conseil municipal examine le budget Annexe Koëd Ar Lann. Après en avoir délibéré et à la majorité des votants moins une voix contre, le conseil municipal :

- Approuve le compte administratif 2023 du budget Annexe Koëd Ar Lann établissant les résultats suivants :

Section de fonctionnement	
Recettes 2023	0,00 €
Dépenses 2023	0,00 €
Résultats de fonctionnement 2023	0,00 €
Résultats fonctionnement antérieurs reportés	100 024,97 €
Résultat de fonctionnement à affecter	100 024,97 €
Section d'investissement	
Recettes 2023	0,00 €
Dépenses 2023	0,00 €
Résultats d'investissement 2023	0,00 €
Résultats d'investissement antérieurs reportés	-47 711,22 €
Résultat d'investissement à affecter	-47 711,22 €

Certifié conforme, le 24/04/2024

Le secrétaire de séance,
 Nolwenn GENTIL



Le Maire,
 Jean-Pierre GOURDEN.



Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le

ID : 056-215601485-20240429-20240303_AR2023-DE

Mairie de NOSTANG

2, rue Paul Le Roux

56690 NOSTANG

☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68

Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-03-03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Avril, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Avril 2024

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT, Lucie KOWAL, Philippe DEPUTTE

Etaient absents :

Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Renée GAIVORT, ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT
Pierre-Alain LOEZIC ayant donné pouvoir à Didier LE CHANU

Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Nolwenn GENTIL

AFFECTATION DES RESULTATS DE 2023 SUR 2024 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT, RESIDENCE DE KOED AR LANN, MOUILLAGES EN RIA D'ETEL

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

Vu les instructions comptables M14 et M49 notamment,

Vu les comptes de gestion et comptes administratifs du budget commune et des budgets annexes assainissement, mouillage en Ria d'Etel et Résidence Koëd Ar Lann.

Monsieur Denis L'ANGE, Adjoint en charge des finances explique que les instructions budgétaires et comptables disposent que l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice doit être affecté, au cours de l'exercice suivant, en priorité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. A la clôture de l'exercice, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes. L'affectation intervient après constatation des résultats, c'est à dire après le vote du compte administratif. Le besoin de financement est égal au solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes.

- I. Le conseil municipal examine le budget Commune, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

-Affecte le résultat 2023 du budget Commune comme suit :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29 AVR. 2024

ID : 056-215601485-20240429-20240303_AR2023-DE

Résultat de 2023	
<i>Recettes de fonctionnement 2023</i>	
<i>Dépenses de fonctionnement 2023</i>	1 394 853,06 €
A. Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	248 824,54€
B. Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	698 133,79€
C. Résultat de fonctionnement à affecter = A+B	946 958,33€
D. Solde d'exécution 2023 d'investissement	553 749,41€
E. Résultat d'investissement antérieurs reportés	-25 646,66€
F. Résultats d'investissement à affecter D+E	528 102,75€
G. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser - Dépenses	760 344,87 €
Restes à réaliser - recettes	- €
Besoin de financement	- 760 344,87 €
Excédent de financement	
H. Besoin de financement ou excédent d'investissement =F+G	- 232 242,12 €
Affectations sur 2024	
I. Report en investissement	- 25 646,66 €
J. Report en fonctionnement	
Affectation de résultat en 002	714 716,21 €
Affectation en 1068	232 242,12 €

II. Le conseil municipal examine le budget annexe assainissement, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants, le conseil municipal :

- Affecte le résultat 2023 du budget Annexe Assainissement comme suit :

Résultat 2023	
<i>Dépenses de fonctionnement 2023</i>	84 362,03 €
<i>Recettes de fonctionnement 2023</i>	24 312,33 €
A. Résultat d'exploitation de l'exercice 2023	60 049,70€
B. Résultats d'exploitation antérieurs reportés	100 299,21€
C. Résultat d'exploitation à affecter = A+B	160 348,91€
D. Solde d'exécution 2023 d'investissement	51 012,02 €
E. Résultat d'investissement antérieurs reportés	-100 257,89 €
F. Résultats d'investissement à affecter D+E	- 49 245,87 €
G. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Restes à réaliser -	
Dépenses TTC	
Restes à réaliser - recettes	
Besoin de financement	
Excédent de financement	

H. Besoin de financement ou excédent d'investissement
=F+G

Affectations sur 2024	
I. Report en investissement	51 012,02 €
J. Report en fonctionnement	
<i>Affectation de résultat en 002</i>	111 103,04 €
<i>Affectation en 1068</i>	49 245,87 €

III. Le conseil municipal examine le budget annexe Mouillages en Ria d'Étel après en avoir délibéré et à la majorité des votants moins une voix contre, le conseil municipal :

-Affecte le résultat 2023 du budget Annexe Mouillages en Ria d'Étel comme suit :

Résultats 2023	
A. Résultat de fonctionnement l'exercice 2023	-3,00 €
B. Résultats de fonctionnement antérieur reportés	-424,00 €
C. Résultat de fonctionnement à affecter =A+B	-427,00 €
D. Solde d'exécution 2023 d'investissement	NEANT
E. Résultat d'investissement antérieurs reportés	NEANT
F. Résultats d'investissement à affecter D+E	NEANT
G. Solde des restes à réaliser d'investissement	NEANT
Restes à réaliser - Dépenses	NEANT
Restes à réaliser - recettes	NEANT
Besoin de financement	NEANT
Excédent de financement	NEANT
H. Besoin de financement ou excédent d'investissement =F+G	NEANT
Affectations sur 2024	
I. Report en investissement	
J. Report en fonctionnement	
Affectation de résultat en 002	-427,00 €
Affectation en 1068	

IV. Le conseil municipal examine le budget annexe Koëd Ar Lann après en avoir délibéré et à la majorité des votants moins une voix contre, le conseil municipal :

- Affecte le résultat 2023 du budget Annexe Koëd Ar Lann comme suit :

Résultats 2023	
A. Résultat de fonctionnement de l'exercice 2023	0,00 €
B. Résultats de fonctionnement antérieurs reportés	100 024,97 €
C. Résultat de fonctionnement à affecter =A+B	100 024,97 €
D. Solde d'exécution 2023 d'investissement	0,00 €
E. Résultat d'investissement antérieurs reportés	-47 711,22 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29 AVR. 2024

ID : 056-215601485-20240429-20240303_AR2023-DE

F. Résultats d'investissement à affecter	
D+E	
G. Solde des restes à réaliser d'investissement	NEANT
Restes à réaliser - Dépenses	NEANT
Restes à réaliser - recettes	NEANT
Besoin de financement	NEANT
Excédent de financement	NEANT
H. Besoin de financement ou excédent d'investissement =F+G	-47 711,22 €
Affectations sur 2024	
I. Report en investissement	-47 711,22 €
J. Report en fonctionnement	
Affectation de résultat en 002	100 024,97 €
Affectation en 1068	

Certifié conforme, le 24/04/2024

**Le secrétaire de séance,
Nolwenn GENTIL**



**Le Maire,
Jean-Pierre GOURDEN.**



Mairie de NOSTANG

2, rue Paul Le Roux

56690 NOSTANG

☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68

Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-03-04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Avril, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Avril 2024

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT. Lucie KOWAL Philippe DEPUTTE

Etaient absents :

Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Renée GAIVORT, ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT
Pierre-Alain LOEZIC ayant donné pouvoir à Didier LE CHANU

Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Nolwenn GENTIL

VOTE DES TAUX D'IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts ;

Vu l'avis de la commission finances en date du 23 mars 2023

Monsieur Denis L'ANGE, adjoint aux finances, explique que l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales, nous a été transmis.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

il est proposé de voter dans un premier temps quant à l'opportunité d'une augmentation des taux, puis de voter éventuellement ensuite pour des nouveaux taux.

Après en avoir délibéré et avec 4 voix contre, le conseil municipal :

- Approuve à la majorité le principe d'une augmentation des taux de taxe d'habitation, de taxe foncière sur les propriétés bâties, de taxe foncière sur les propriétés non bâties et de cotisation foncière des entreprises.

Suite à ce vote et après en avoir délibéré et avec 4 voix contre et une abstention, le conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29 AVR 2024

ID : 056-215601485-20240429-20240304_TI2024-DE

- Approuve à la majorité d'augmenter uniformément les taux de ta sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bât entreprises de 3 %.

- En conséquence, Il fixe les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe d'habitation :	22,36 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties :	39,28%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	57,27 %
Cotisation foncière des entreprises :	20,01 %

- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finance publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Certifié conforme, le 24/04/2024

**Le secrétaire de séance,
Nolwenn GENTIL**



**Le Maire,
Jean-Pierre GOURDEN.**



Envoyé en préfecture le 29/04/2024
Reçu en préfecture le 29/04/2024
Publié le 29 AVR. 2024
ID : 056-215601485-20240429-20240304-TI2024-DE

NOM : COMMUNE : 148 NOSTANG
NOM : ARRONDISSEMENT : 56 LORIENT
NOM : SOUVERAINETÉ :
NOM : TRÉSORERIE OU SGC : SGC LORIENT
NOM : ILE ET NUMÉRIQUE

ETAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence 2024	Taux plafonds 2024	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024	Taux votés 2024	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024
	1	2	3	4	5	6	7
Partie bâtie (TFB)	1 311 621	38,14	95,99	1 310 000	499 634	39,28	514 568
Partie foncière non bâties (TFNB)	52 675	55,60	120,08	54 000	30 024	57,27	30 926
Taxe d'habitation (TH)	166 961	21,71	68,68	158 400	34 389	22,36	35 418
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	311 652	19,43	51,42	205 100	39 851	29,01	110 110
Total				603 898			

Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col. 4 x col. 2 x col. 3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)							

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	8	9	10	
Taxe foncière bâties (TFB)				
Taxe foncière non bâties (TFNB)				
Taxe d'habitation (TH)				
Cotisation foncière des entreprises (CFE)				
	Produit total de référence (total colonne 5)			
	603 898			
	621 952 = 1,02983			

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
								11
	51 892	9 293	1 670	9 104	0	-64 498	147 428	154 889

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024	A VANNES Le 11 MARS 2024
			Le 29.04.2024
621 952	154 889	776 841	Le 29.04.2024

Pour la Direction des Finances publiques,
MERLE PHILIPPE
DIRECTEUR DEP. DES FINANCES

Pour la Commune,
Jean-Pierre
GOUADY



Feuillelet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.



Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29 AVR. 2024

ID : 056-215601485-20240429-20240305_FS2024-DE

DE-2024-03-05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Avril, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Avril 2024

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT. Lucie KOWAL Philippe DEPUTTE

Etaient absents :

Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Renée GAIVORT, ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT
Pierre-Alain LOEZIC ayant donné pouvoir à Didier LE CHANU

Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Nolwenn GENTIL

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES SCOLAIRES POUR L'ANNEE 2024

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 03 Avril 2024

Monsieur Denis L'ANGE explique qu'il est proposé de reconduire le montant alloué par élève en 2023, soit 75€ par élève au titre de l'année 2024, pour l'achat de fournitures scolaires au profit des deux établissements situés sur la Commune.

En conséquence, une subvention de 5.025 € (75 € x 67 élèves) sera mandatée à l'école privée Sainte-Anne en quatre versements égaux, avec imputation à l'article 6574 du budget.

L'école Publique "Les Aigrettes" bénéficiera, quant à elle, d'un crédit de 9.825€ (75 € x 131 élèves). Les factures correspondantes seront directement mandatées par la Commune jusqu'à concurrence de ladite somme, avec imputation à l'article 6067 du budget communal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- APPROUVE la participation de 75 € par élève aux frais fournitures scolaires pour l'année 2024 et ce pour les deux établissements de la commune ;
- INSCRIT les crédits nécessaires au budget ;
- AUTORISE monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents et à procéder aux versements.

Certifié conforme, le 24/04/2024

Le secrétaire de séance,
Nolwenn GENTIL

Le Maire,
Jean-Pierre GOURDEN



Mairie de NOSTANG
2, rue Paul Le Roux
56690 NOSTANG
☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68
Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-03-06

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Avril, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Avril 2024

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT. Lucie KOWAL Philippe DEPUTTE

Etaient absents :

Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Renée GAIVORT, ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT
Pierre-Alain LOEZIC ayant donné pouvoir à Didier LE CHANU

Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Nolwenn GENTIL

APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2024 DU BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET DES BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT – MOUILLAGE EN RIA D'ETEL – KOËD AR LANN

Vu les avis de la commission finances en date de 17 mars et 23 mars 2023

La commission Finances a travaillé sur la préparation des budgets 2024 et propose les éléments dont les détails ont été présentés au conseil municipal.

- I. Concernant le budget Commune, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal
- Approuve le Budget Primitif 2024 de la Commune tel que présenté et annexé et présentant les soldes suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2024	1 495 012,00 €	1 178 144,87 €
Dépenses 2024	1 557 645,02 €	1 178 144,87 €
Résultat	- 62 633,02 €	0 €

II. Concernant le budget Annexe Assainissement après en avoir conseil municipal

- Approuve le Budget Primitif 2024 Annexe Assainissement tel que présenté et annexé et présentant les soldes suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2024	171 103,04 €	192 561,48 €
Dépenses 2024	61 215,61 €	192 561,48 €
Résultat	109 887,43 €	0 €

III. Concernant le budget annexe Mouillages en Ria d'Étel après en avoir délibéré et à la majorité moins une voix contre, le conseil municipal

- Approuve le Budget Primitif 2024 Annexe Mouillages en Ria d'Étel tel que présenté et annexé et présentant les soldes suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2024	690 €	NEANT
Dépenses 2024	3 697 €	NEANT
Résultat	-3 007 €	NEANT

IV. Concernant le budget annexe Koëd Ar Lann après en avoir délibéré et à la majorité moins une voix contre, le conseil municipal

- Approuve le Budget Primitif 2024 Annexe Koëd Ar Lann tel que présenté et annexé et présentant les soldes suivants :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes 2024	210 786,18 €	98 422, 44 €
Dépenses 2024	101 433,33 €	98 422, 54 €
Résultat	109 352,85 €	0,10 €

Certifié conforme, le 24/04/2024

Le secrétaire de séance,
Nolwenn GENTIL



Le Maire,
Jean-Pierre GOURDEN.



Mairie de NOSTANG

2, rue Paul Le Roux

56690 NOSTANG

☎ 02 97 65 75 43 ☎ 02 97 65 60 68

Courriel : mairie@nostang.fr

DE-2024-03-07

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux Avril, le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 Avril 2024

Etaient présents : Jean-Pierre GOURDEN, Christophe TERRES, Marie LE QUINTREC, Denis L'ANGE, Claude CONAN, Dominique TRECANT, Didier LE CHANU, Nolwenn GENTIL, Solenn LOEZIC, Jean-François THIEBOT. Lucie KOWAL Philippe DEPUTTE

Etaient absents :

Ghislaine BROQUARD ayant donné pouvoir à Claude CONAN
Renée GAIVORT, ayant donné pouvoir à Marie LE QUINTREC
Anne-Françoise LE BIHAN ayant donné pouvoir à Jean-Pierre GOURDEN
Véronique PERON ayant donné pouvoir à Jean-François THIEBOT
Pierre-Alain LOEZIC ayant donné pouvoir à Didier LE CHANU

Myriam ROSSOLIN, Absente
Thibault de la MOTTE, Absent

Secrétaire de séance : Nolwenn GENTIL

DELIBERATION RENDANT OBLIGATOIRE LE CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF, EN CAS DE CESSIION IMMOBILIERE

Il est rappelé au conseil Municipal qu'afin de lutter efficacement contre la pollution que peut engendrer le déversement des eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales, et de favoriser le bon traitement des effluents pollués par la station d'épuration en n'y amenant que les eaux usées sans apport d'eaux pluviales, la Commune de Nostang est dotée d'un réseau d'assainissement séparatif. Les usagers ont donc obligation de veiller à la séparation de leur branchement d'eaux pluviales et d'eaux usées.

L'article L1331 – 4 du Code de la Santé Publique précise les obligations des propriétaires :

« Les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées à la partie publique du branchement, sont à la charge exclusive des propriétaires et doivent être réalisés dans les conditions fixées à l'article L 1331 – 1 précisant que ces ouvrages doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La Commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon fonctionnement.

En vertu de l'Article L 2224-8 du Code Général des Collectivités Locales, il appartient aux communes d'assurer

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de :

- ***Décider de rendre obligatoire le contrôle des installations de collecte intérieure des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public par le vendeur à l'occasion de toute cession, bien immobilier raccordé directement ou susceptible de l'être. Afin de limiter les apports d'eaux parasites dans le réseau des eaux usées, le contrôle incluant également celui du raccordement des eaux pluviales ;***

Envoyé en préfecture le 29/04/2024

Reçu en préfecture le 29/04/2024

Publié le 29 AVR. 2024

ID : 056-215601485-20240429-20240307_AS2024-DE

- **Exonérer de cette obligation les immeubles ayant fait l'objet d'un an auparavant ;**
- **Décider que les prestations de contrôle seront opérées par la délégataire en charge de l'exploitation du service d'assainissement collectif ;**
- **Décider que s'agissant d'une prestation imposée pour la conclusion de la vente d'un immeuble, elle sera facturée au demandeur conformément aux conditions prévues au contrat entre la collectivité et le délégataire ;**
- **Décider de rendre obligatoire la transmission du résultat des contrôles mentionnés ci-dessus à la collectivité ;**
- **Autoriser M. le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.**

Certifié conforme, le 24/04/2024

Le secrétaire de séance,
Nolwenn GENTIL



Le Maire,
Jean-Pierre GOURDEN

